

Étude Zava – Décembre 2018

« Nudes¹ » & « Sextos » :

Quel impact ont les selfies dénudés et SMS coquins sur notre sexualité ?

61% des personnes qui en envoient au quotidien disent avoir une vie sexuelle épanouie

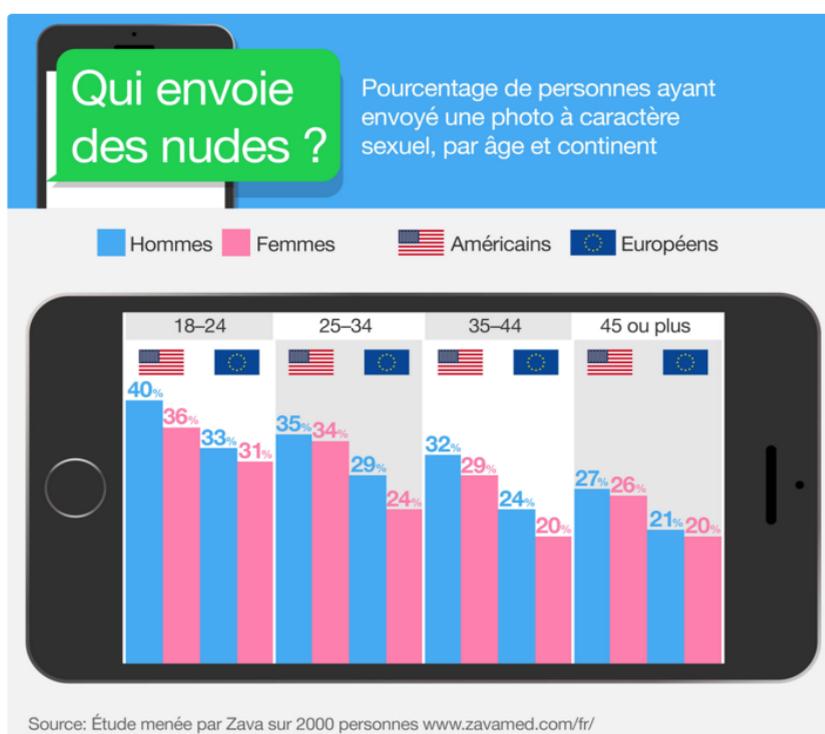
Droits d'usage : étude Zava [Sexting et envois de nudes : analyse d'une pratique de plus en plus répandue](#) les informations et graphiques de cette étude peuvent être repris sous réserve de créer un lien vers la [source originale de l'étude sur le site \[zavamed.com\]\(http://zavamed.com\)](#) et d'en citer la méthodologie², disponible sur la page de l'étude également.

Paris, le 10 décembre – Recevoir ou envoyer un message coquin sur son smartphone peut faire partie du jeu classique de la séduction. Des applications dédiées ont même vu le jour pour faciliter ces échanges. Ainsi, aujourd'hui les « sextos » et autres « nudes » sont devenus monnaie courante, notamment pour les digital natives. Alors que **près d'1 jeune sur 5 avoue en avoir déjà envoyé³**, cette pratique leur est-elle exclusivement réservée ? Zava, expert de la téléconsultation médicale en France et en Europe, analyse ce phénomène et nous livre son analyse.

Quelle génération envoie le plus de « sextos » et de « nudes » ? Quelle partie du corps est la plus dévoilée dans ces selfies dénudés ? Est-ce que cette pratique a un impact sur la vie sexuelle ? Comment différencier ces envois du harcèlement, quelles dérives peuvent en découler ?

Les hommes de 18-24 ans sont ceux qui envoient le plus de « Nudes »

En Europe, **parmi les 18-24 ans, 31% des femmes et 33% des hommes ont déjà envoyé des messages à caractère sexuel**. Cela fait d'eux la génération la plus « sexo-connectée », devant les 25-34 ans qui sont au coude à coude avec les 35-44 ans. Quant aux 45 ans et plus, ils envoient relativement moins de « Sextos » et « Nudes » (21% pour les hommes et 20% de femmes).



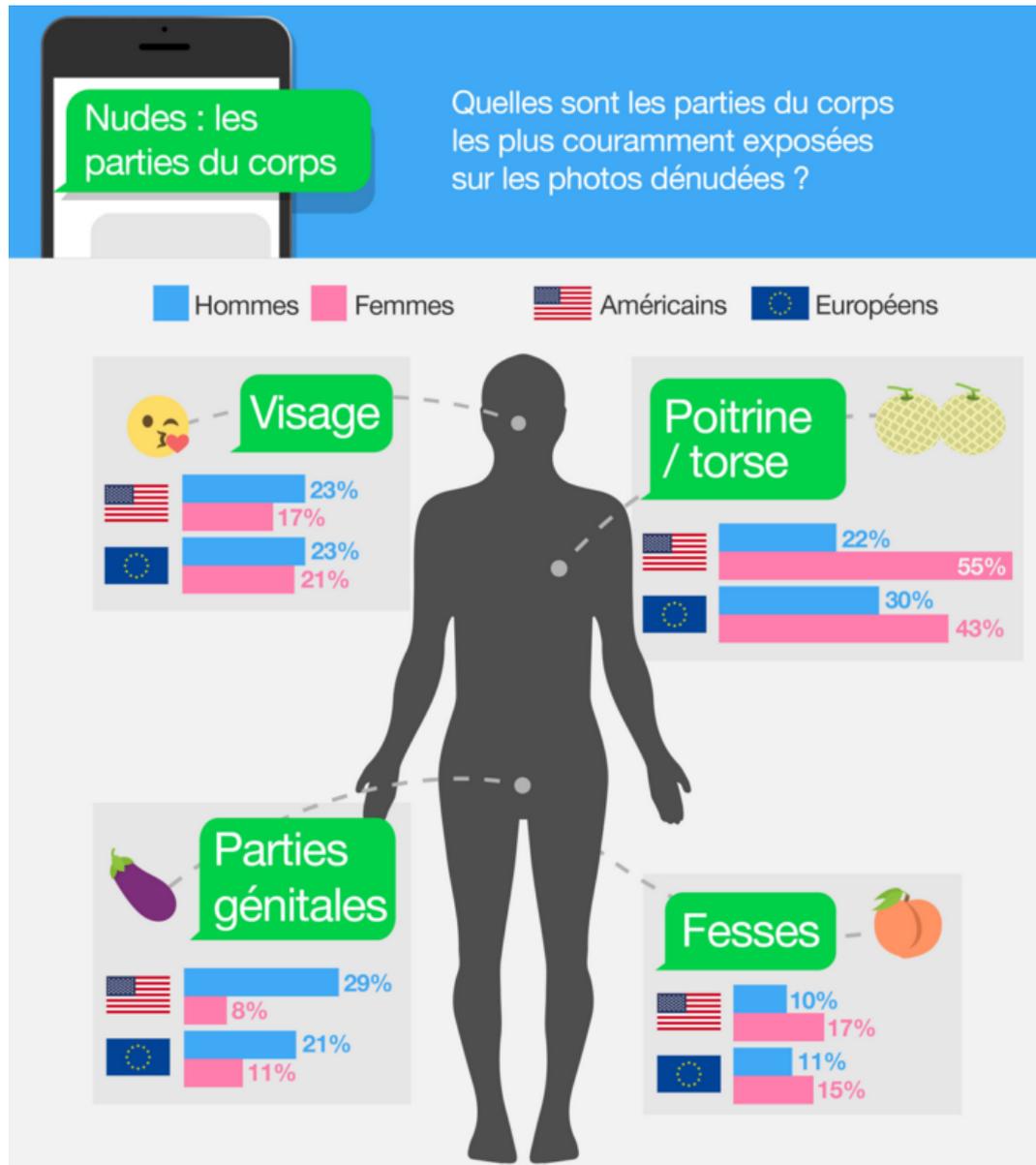
¹ Photos dénudées envoyées via smartphone

² Méthodologie : enquête menée auprès de 1000 Américains et 1000 Européens.

³ Enquête BVA – octobre 2018

Les femmes dévoilent leur poitrine et les hommes leurs parties génitales

L'étude révèle que moins d'un quart des personnes interrogées choisissent d'envoyer une photo de leur visage. Ainsi, les « Nudes » consisteraient essentiellement à envoyer des photos « tronquées » d'une partie du corps en particulier. Au regard des résultats mis en exergue par Zava, on constate que les femmes sont plus enclines à dévoiler leur poitrine ou leurs tétons (55% des femmes américaines, 43% des Européennes qui s'adonnent à cette pratique) quand les hommes, eux, n'hésitent pas à exhiber leurs attributs « virils » : **près d'1 Européen sur 4 déclare par exemple avoir déjà envoyé une photo de son pénis en érection.**



Et si le « sexting » boostait l'épanouissement sexuel ?

Il semblerait qu'il y ait une corrélation entre le bien-être sexuel et l'envoi régulier de messages coquins. **Ainsi, 61% des personnes qui avouent envoyer des textos coquins quotidiennement se disent « très satisfaits »** sexuellement et 42% de ceux qui en adressent de manière hebdomadaire indiquent être également « très satisfaits ». Parmi ceux qui n'en envoient pas, ou de manière très occasionnelle, seuls 19% se disent "très satisfaits".

Par ailleurs, on constate sans surprise que pour la majorité des personnes interrogées, cette pratique semble nécessiter une relation de confiance déjà bien établie : si **1 personne sur 3 déclare envoyer ce type de message à leur partenaire de longue date**, moins de 20% s'y risqueraient avec un nouveau partenaire.



Du flirt au harcèlement : quand les sextos sont subis

Où s'arrête la drague ? Où commence le harcèlement ? Le jeu de la séduction peut parfois devenir oppressant lorsque les échanges, même virtuels, ne sont pas ou plus consentis. Ainsi, recevoir des photos explicites ou des SMS sexuels à son insu peut être vécu comme une véritable agression.

L'étude révèle que les femmes sont deux fois plus exposées, d'autant plus si elles sont jeunes : 52% des 18-24 ans ont ainsi déjà reçu des « sextos » ou « nudes » non souhaités contre 27% des hommes du même âge. Conscients de ces dérives, les pouvoirs publics commencent à agir. Par exemple, au Royaume-Uni, le gouvernement a lancé une récente campagne d'information pour informer les citoyens des règles et des lois sur le consentement afin de combattre le « harcèlement virtuel ».

Par ailleurs, le « *Revenge porn* », c'est-à-dire le partage de photos intimes sans le consentement de la personne exposée, constitue l'une des dérives observées. À l'heure des réseaux sociaux, voir exposer son intimité sans l'avoir souhaité est malheureusement fréquent. Sur ce sujet, les Européens semblent être les plus exposés : **19% des hommes et 15% des femmes ont ainsi déjà vu une photo d'eux dénudés partagée à leur insu** (contre 8% d'hommes et 7% de femmes aux US).

Que dit la loi ?

Il convient de rappeler que le partage de photos « privées » sans le consentement de la personne concernée est illégal et s'apparente à une infraction et une atteinte au droit à l'image et à la vie privée. La loi française prévoit, d'après l'article 226-1 du Code pénal, qu'il est *"puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait de volontairement porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui"*, notamment *"en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé"*.

En vertu de l'article 226-2-1, *"lorsque ces délits portent sur des paroles ou des images présentant un caractère sexuel prises dans un lieu public ou privé, les peines sont portées à deux ans d'emprisonnement et à 60 000 € d'amende"*.

[Voir l'intégralité de l'étude ainsi que toutes les infographies sur www.zavamed.com](http://www.zavamed.com)

À propos de Zava, expert de la téléconsultation en France et en Europe

Les médecins de Zava proposent des consultations médicales en ligne.

Zava permet au patient de se connecter à tout moment, depuis le support de son choix sur www.zavamed.com, afin de bénéficier de conseils, diagnostics voire de prescriptions médicales si nécessaire et ce, en toute confidentialité et discrétion. À l'issue de la consultation, le médecin peut émettre une ordonnance, qui sera expédiée au domicile du patient ou directement dans la pharmacie de son choix s'il a besoin de son traitement rapidement.

Les ordonnances établies par les médecins de Zava peuvent être délivrées par toute officine française, les médicaments prescrits sont remboursés dans les conditions habituelles sur présentation au pharmacien des documents ouvrant droit à une prise en charge (Assurance Maladie, complémentaire santé...).

Au total, Zava c'est :

- 2 millions de traitements prescrits depuis 2011
- 700 000 consultations en 2017 et 3 400 000 visées en 2022.
- Une équipe de 125 personnes dont une vingtaine de professionnels de santé
- Une présence dans 6 pays

Contacts presse : Agence PROFILE

Mendrika Rabenjamina – 01 56 26 72 24 – 06 18 28 56 39 mrabenjamina@agence-profile.com

Myrène Farnoux – 01 56 26 72 37 – mfarnoux@agence-profile.com